

- Vu le décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 du relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle,
- Vu le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences,
- Vu l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail.
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismescertificateurs,
- Vu le guide de lecture du référentiel national qualité publiée sur le site du Ministère du travail, version en vigueur
- Conformément à notre procédure interne « PROC 03 Procédure de certification, version en vigueur »

CERTIFICAT n°2104240



CERTIF21, organisme certificateur, atteste de la conformité de l'organisme mentionné cidessous :

ASSOCIATION PORTE AVENIR FORMATION

Siret: 894 125 285 00011 N° déclaration: 84030377403 Adresse: 3 RUE DE BUISSON 03250 LE MAYET DE MONTAGNE

L'organisme est certifié sur les catégories d'actions suivantes :

■ L.6313-1 – 1°: Les actions de formation
■ L.6313-1 – 2°: Les bilans de compétences

☑ L.6313-1 – 3°: Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

☑ L.6313-1 – 4°: Les actions de formation par apprentissage

Date de début de validité : 13/04/2022

Date de fin de validité (*): 12/04/2025

(*) : sous réserve des résultats satisfaisants lors de la surveillance

Certificat délivré le 13/04/2022 par Monsieur Amar CHIGUER, Président de CERTIF21

Signature